



Rossinière, le 22 mai 2025

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**

*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis no 03/2025 de la Municipalité au Conseil Communal concernant une demande de crédit pour le remplacement des réseaux d'eau potable et d'adduction ainsi que la mise en séparatif (EC-EU) Secteur Gare – Chalet de la Place – Collège

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le but de continuer l'assainissement des infrastructures d'épuration et de transport d'eau potable selon nos plans directeurs PGEE et PDDE, la Municipalité propose une nouvelle étape en synergie avec l'extension du réseau CAD en cours couvrant le secteur « Gare – Chalet de la Place – Collège ».

Les travaux liés à l'épuration concernent la mise en séparatif EC/EU depuis le Collège jusqu'au Chalet de la Place ainsi que les collecteurs EC/EU équipant la zone mixte « Gare – Grand-Chalet » jusqu'à la STEP.

Les travaux liés à l'adduction d'eau potable prévoient principalement le remplacement de la conduite de transport de la Siernettaz depuis la Gare jusqu'au niveau du Collège-Abri PC. Les parties du réseau de distribution à remplacer sur ce secteur sont également chiffrées dans le présent préavis, les plans de financement sont distincts par chapitres :

810 Service des eaux

1. Réseau d'eau :

Selon mandat d'étude du projet confié au bureau Miaz & Weisser SA, le devis se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF 145'000.00 TTC
Appareillage, conduites	CHF 137'300.00 TTC
Transfert des prises particulières	CHF 69'000.00 TTC
Honoraires ingénieurs	CHF 40'600.00 TTC
TOTAL	CHF 391'900.00 TTC
Subvention ECA	CHF 35'000.00
Solde à charge de la Commune	<u>CHF 356'900.00 TTC</u>

460 Réseaux d'égouts, épuration

2. Mise en séparatif :

Selon mandat d'étude du projet confié au bureau Martin Ingénieurs Sàrl, le devis se présente comme suit :

Travaux de génie civil EC/EU	CHF 378'000.00 TTC
Honoraires ingénieur civil + diverses investigations	CHF 30'100.00 TTC
TOTAL	<u>CHF 408'100.00 TTC</u>

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Prend acte

- de l'amortissement

- pour la part « service des eaux » du montant de CHF 356'900.00 sur une période de 60 ans
- pour la part « réseau d'égouts, épuration » du montant de CHF 408'100.00 sur une période de 60 ans, toutes deux selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2.

Décide

- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 800'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif secteur « Gare – Chalet de la Place – Collège »
- **de financer ce montant**
 - par une participation financière de l'ECA de CHF 35'000.00
 - par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :


Jean-Pierre Neff


Estelle Morier

